

Courriel au Conseil d'État (France) du 26 mars 2012

« Att: [...] @conseil-etat.fr

Envoyé: Monday, March 26, 2012 [...]

Objet: Publication éronnée 26 mars 2012 Légion d'honneur vs Philippe Narmino de Monaco [...]

Att: [Nom] du Conseil d'État de la République Française, [...]

Exp: Directeur de la publication et rédacteur en chef www.bimcam.com

Date: 26 mars 2012

Après avoir parlé avec une secrétaire, et au lieu de répondre à ce jour à Votre répondeur téléphonique, pour servir ce que de Droit,

[Nom],

Vu Votre publication d'aujourd'hui, faisant à tort croire que la Principauté de Monaco aurait un Ministre de la Justice , je vous serais gré de bien vouloir faire publier un autre communiqué de presse en urgence.

Monaco n'a pas de ministre de la justice, et si Monaco en aurait un, il ne saurait répondre qu'à un premier ministre élu, ou nommé par un président d'une république monégasque qui n'existe point.

Il est par ailleurs complètement faux d'affirmer que l'intéressé Philippe NARMINO aurait gravi les échelons judiciaires à Monaco. Au contraire, il n'a jamais mis les pieds dans une cour d'appel, avant de prendre en charge la position contraire à la législation européenne qu'il a aujourd'hui, position acquise malgré les rapports de gendarmerie français sur dit individu.

Vu qu'antérieurement au décret présidentiel (français), je sous-signé ai justement porté plainte sis l'article 137 du Code pénal monégasque contre le nommé Philippe Narmino, pour usurpation de titre, dans la mesure où Monaco n'a point de ministre de la Justice ;

Vu les obligations de Monaco envers le Conseil de l'Europe et l'impossibilité pour tout ministre de la justice de répondre directement à un chef d'État, de surcroît non élu ;

Vu les déclarations récentes de S.A.S le Prince Souverain Albert II de Monaco s'agissant de ne pas avoir de ministre de la justice , encore que la plume semble être celle de l'intéressé, selon confirmation du Palais, <http://www.monacohebdo.mc/8125-la-legitimite-de-la-dsj-est-incontestable> , comment expliquez-Vous le titre de ministre de la Justice ?

Tous les rapports de police et/ ou de services de police ou gendarmerie ont été communiqués au Conseil d'État du Royaume de Suède (Cour Administrative Suprême, et pas une façade « consultative » comme l'est celui de Monaco) le 5 mars dernier, après ma plainte contre Narmino, dont aurait dû faire par à Monsieur Sauvé le Procureur Général de Monaco actuel, Monsieur Jean-Pierre DRÉNO.

Par ce jour même, j'ai demandé des explications à Monsieur l'Ambassadeur du Royaume de Suède, Gunnar LUND, en tant que supérieur de Madame le Conseiller à la Couronne monégasque Patricia Husson, dont le titre de consul pour la Suède à Monaco n'a toujours pu être établi. Il vient d'être sommé audit ambassadeur de me répondre avant midi, mercredi prochain [28 mars 2012]. À la vue de telle urgence, je tenais à vous écrire ce jour même.

Aux fins de ne pas avoir à déranger Monsieur le Président du Conseil d'État,

Sous réserves d'erreurs, vu l'urgence,

Je vous prie de croire, [...], en l'expression de mes sentiments distingués.

David Fristedt

Directeur de la publication et rédacteur en chef www.bimcam.com

info@bimcam.com

PJ: Plainte officielle contre notamment Philippe NARMINO du 7 décembre 2011, c.a.d antérieure au décret présidentiel mis en cause.

Cc : Conseil d'État (Cour administrative d'appel [suprême]) du Royaume de Suède et *Monaco Hebdo*, outre témoins et parties civiles, et Mr. T. Hammarberg, Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. »

La publication mise en cause : <http://www.achm.mc/fr/evenements/126-8-mars-2012-remise-de-lalegion-dhonneur-francaise-au-directeur-des-services-judiciaires-monegasques.html> et <http://www.conseil-etat.fr/node.php?articleid=2616>

Ce courriel comprenait la plainte en date du 7 décembre 2011 contre Philippe Narmino (pièce jointe numéro HFD1 & HFD1 bis [version anglaise] sis le recours précité devant la Cour Administrative Suprême du Royaume de Suède , dont voici un extrait :

« Je porte également plainte contre le jadis incriminé Philippe Narmino, pour s'être fait passer pour ministre de la justice dans le contact avec le Ministère de la Justice d'un pays étranger, ministère dont le chef est Premier Ministre. »

La lettre s'achève comme suit:

« Fait en urgence, Royaume de Suède, le 7 décembre 2011, et envoyé par télécopie en préambule de ce qui vous sera envoyé LR/AR, avec demande de Votre [Jean-Pierre DRENO] imminente action pour mettre fin aux troubles à l'ordre public à l'échelon international. »